

# Permis de conduire : communiqué aux usagers

La Préfecture de Marseille, Bureau de la Circulation Routière, a ouvert un nouveau service qui permet à l'usager d'être informé par SMS et/ou par Courriel de la disponibilité de son permis de conduire.

Publié le mercredi 07 mai 2014

La Préfecture de Marseille, Bureau de la Circulation Routière, a ouvert un **nouveau service qui permet à l'usager d'être informé par SMS et/ou par Courriel de la disponibilité de son permis de conduire.**

Cette fonctionnalité est accessible via le site de l'ANTS ( [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr) ) « vos démarches, où en est votre permis de conduire »)

**3 situations déclenchent l'envoi d'un SMS et/ou d'un Courriel à l'usager :**

- ▶ la disponibilité du permis de conduire en préfecture
- ▶ la disponibilité du permis de conduire au bureau de poste
- ▶ la destruction du permis de conduire après dépassement du délai de 15 jours au bureau de poste.

Si le dossier n'a pas encore fait l'objet d'un ordre de production du permis de conduire, l'usager verra l'affichage du message suivant : «votre dossier est en cours d'instruction en préfecture».

## Pour informations

Après dépôt du dossier en Mairie et transmission en Préfecture, la suite réservée par le Bureau de la Circulation Routière n'est pas communiquée aux services municipaux.

Cependant, les agents du service des Affaires Générales situé au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, se tiennent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.



MAIRIE DE FOS-SUR-MER

AVENUE RENÉ CASSIN BP 5

13771 FOS-SUR-MER CEDEX

TEL. : 04 42 47 70 00

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.  
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

<http://www.fosurmer.fr/commun/actualites-109/permis-de-conduire-communique-aux-usagers-1066.html?cHash=b3143f2def456ac39e5a8a2f1e692c55>

✓ OK, tout accepter

Personnaliser